

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 22/02/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE Pôle de Santé mentale – Service : Centre Médico-Psychologique (CMP) – Unité : Psychiatrie de liaison
2	LIBELLE DU POSTE : Infirmier généraliste de liaison
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B
	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget annexe de la Psychiatrie CHAPITRE : 64 ARTICLE : 11 PARAGRAPHE : 21 CODE POSTE : 2059
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti – Pirae – Taaone
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Sous l'autorité des cadres de santé du CMP, l'infirmier de liaison de Psychiatrie assure au sein d'une équipe pluridisciplinaire, les actes professionnels relevant de sa compétence décrits dans les articles R4311-5 et R4311-6 du Code de la santé publique (décret n° 2004-802 du 29/07/2004), auprès d'adultes souffrant de troubles psychiatriques ou psychologiques. À ce titre, il dispense les soins infirmiers que nécessite la prise en charge des besoins en santé mentale de type curatif, préventif et éducatif. Régulateur au CMP et interface entre le pôle de Santé mentale, les services d'accueil et d'hospitalisation temporaire des Urgences (SAU/HUR), les différents services de la Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO), et les partenaires sanitaires externes, il assure en premier lieu l'évaluation psychologique des patients tout en veillant particulièrement à la continuité des soins.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Cadres de santé
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Poste informatique, téléphone fixe et direct (DECT)
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Horaires de travail : Journée continue de 39 heures par semaine : <ul style="list-style-type: none">- CMP : 07H00 – 15H00 du lundi au jeudi ; 07H00 – 14H00 le vendredi ;- Liaison MCO : 07H15 – 15H15 du lundi au jeudi ; 07H15 – 14H15 le vendredi. Déplacements : Ce poste nécessite mobilité, disponibilité et adaptabilité : l'infirmier intervient dans les meilleurs délais, dans les différents services de Psychiatrie et de la MCO. Particularités : Au titre des fondements de la discipline psychiatrique et du multi partenariat avec les différents intervenants sanitaires, ce poste requiert d'indispensables compétences relationnelles, en particulier, esprit d'équipe, capacité d'écoute, attitude calme et rassurante, grande maîtrise de soi.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : Les activités concernant la prise en charge du patient sont conformes à la démarche de soins : <ul style="list-style-type: none">- Procéder à un recueil de données (dossier de soins, DMP-Web, AS-400, famille, référent, équipes soignantes, etc.), en collectant les éléments généraux et cliniques du patient ;- Identifier les besoins du patient ;- Poser les objectifs de soins avec le médecin psychiatre référent ;- Mettre en œuvre les actions appropriées ;- Évaluer ses actions ;- Orienter les demandes de prise en charge vers un médecin du CMP, vers le médecin de la liaison ou le psychiatre de garde en cas de nécessité d'une évaluation médicale, d'une prise en charge médicamenteuse ou d'une éventuelle hospitalisation. 1) Activités de soins : Dans le cadre de son rôle propre, l'infirmier a compétence pour la surveillance des troubles du comportement ainsi que dans la mise en place de la relation d'aide thérapeutique et du soutien psychologique. À ce titre, il accomplit les actes ou

	<p>dispense les soins suivants, visant à identifier les risques, à assurer l'évaluation de l'état psychique du patient et son orientation si nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'accueil initial des patients nécessitant une prise en charge psychiatrique et de leur famille lors des consultations programmées ou non programmées sur le CMP ou sur la MCO ; - Assurer un entretien d'accueil privilégiant l'écoute du patient basé sur l'observation permettant d'identifier le problème de santé et son étiologie ; - Réguler et orienter les demandes téléphoniques des patients ou de leur famille ; - Dépister et évaluer les risques de maltraitance, de suicide et d'agressivité ; - Observer et surveiller les troubles du comportement, les signes et les symptômes ; - Adopter une attitude de réassurance auprès du patient ; - S'inscrire dans une relation d'aide thérapeutique et de soutien psychologique ; - Favoriser la communication et la relation avec le patient et les familles ; - Faire participer le patient à la mise en œuvre du projet thérapeutique ; - Vérifier les effets secondaires des traitements ; - Assurer des entretiens individuels à visée psychothérapeutique ; - Effectuer par ailleurs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les soins sur prescriptions médicales (électrocardiogramme, injection retard, bilan sanguin, etc.) ; ➤ La surveillance des constantes ; ➤ Des consultations conjointes avec le psychiatre. <p>2) Activités de relation et de communication :</p> <p>L'infirmier de liaison a un rôle de soutien et de coordination avec le réseau de soins. À ce titre, il a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux demandes des différents partenaires sanitaires sociaux à but d'évaluations psychiatrique ou psychologique, puis de le notifier au psychiatre référent du CMP ou au psychiatre de garde ; - Évaluer et prioriser les différentes demandes en amont ; - Participer aux réunions ayant pour objectif l'évaluation de la prise en charge soignante du patient (réunion de synthèse, d'études de dossiers, etc.) ; - Participer à la continuité des soins en renseignant le dossier du patient par des transmissions ciblées et les outils de traçabilité des services demandeurs ; - Être garant de la traçabilité de son évaluation et de la transmission vers le médecin psychiatre référent pour le service demandeur ; - Communiquer et collaborer avec les services médicaux sanitaires, sociaux et associatifs nécessaires à l'accompagnement et au suivi du patient et son entourage ; - En liaison, réserver à son arrivée un temps de transmissions avec le psychiatre de garde, l'Equipe Mobile d'Intervention (EMI) de Psychiatrie et les services SAU/HUR ; - Prendre en compte et s'adapter aux organisations des services demandeurs ; - Prendre en compte le ressenti des équipes somatiques de la MCO ; - Sensibiliser les services demandeurs au fait psychique et à la question psychiatrique.
--	---

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <p>Encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et faciliter la formation et l'intégration des nouveaux professionnels et des stagiaires ; - Se porter « tuteur » ou « professionnel de terrain » dans l'encadrement des étudiants infirmiers diplômés d'État (IDE). <p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'informer et actualiser ses connaissances en psychiatrie et sur l'évolution de sa profession ; - Participer aux formations continues proposées. <p>Partenariat administratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'évaluation de la prise en charge des soins et formaliser un bilan d'activités en collaboration avec le cadre de santé responsable ; - Participer à la vie administrative du pôle de Santé mentale (conseils de service, réunions d'établissement, réflexion sur des projets d'unité et de service, etc.).
----	--

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : INFIRMIERS
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Être prédisposé à l'écoute et à la communication ;			X
	- Être capable d'analyse et de synthèse ;			X
	- Savoir s'organiser et prioriser ses tâches ;			X
	- Avoir le sens des responsabilités ;		X	
	- Être disponible ;		X	
	- Faire preuve d'adaptabilité ;			X
	- Être dynamique ;			X
	- Faire preuve d'esprit d'équipe ;			X
	- Savoir travailler en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire ;			X
	- Faire preuve de maîtrise de soi ;			X
	- Savoir prendre des initiatives ;			X
	- Être capable de travailler en autonomie ;			X
	- Connaître le socle théorique et technique lié au métier d'infirmier ;			X
	- Connaître le cadre professionnel de l'établissement ;		X	
	- Connaître les structures sociales et sanitaires existantes ;		X	
	- Maîtriser l'outil informatique ;		X	
	- Connaître la psychopathologie ;			X
	- Connaître le socle théorique des soins psychiatriques ;			X
	- Connaître la carte sanitaire de Polynésie.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Infirmier ayant déjà exercé en milieu psychiatrique (intra et extra hospitalier)
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS-400, DMP-Web, Prise en charge de l'Arrêt Cardio Respiratoire (ACR), Sécurité incendie
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 4 ans minimum
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :